LETTRE
ÉCRITE
AU ROI
PAR LES GENTILSHOMMES

De la province de Dauphiné,
le 28 *Août* 1788.

SIRE,

SOUS le regne d'un Prince qui veut le bonheur de ſon Peuple, pourquoi faut-il que chaque jour ſoit marqué par de nouveaux actes de rigueur ; Que dans une Monarchie, où la liberté perſonnelle doit être ſous la protection des Lois, on traite comme des criminels ceux de vos Sujets qui ſe diſtinguent le plus par leur attachement aux vrais intérêts de Votre Majeſté.

Ainſi l'on détruit la ſûreté publique ; ainſi ceux qui chériſſent votre gloire & la proſpérité de l'Etat, qui connoiſſent la pureté de vos intentions, & deſirent de les ſeconder, ne peuvent ſe livrer à leur zele, ſans faire le ſacrifice de leur liberté ; & votre diſgrace qui devroit être réſervée pour les ennemis des Lois, frappe ſucceſſivement l'élite de nos Citoyens.

La Bretagne choisit douze Gentilshommes pour exprimer à V. M. ses vœux & ses réclamations ; ils veulent approcher de votre personne sacrée ; on oppose à leurs desseins des obstacles multipliés. Ils tâchent de les surmonter, & pour prix de ces efforts qui prouvent leur amour pour leur Prince, & leur extrême confiance en sa justice, ils sont enfermés dans des Prisons d'Etat.

De tous les actes du pouvoir arbitraire, qui font gémir la Nation, il n'en est point de plus alarmant par ses conséquences. Vous êtes, SIRE, le gardien suprême des droits de vos sujets, & c'est lorsque douze Gentilshommes viennent implorer votre justice au nom d'une grande Province, que, sans respect pour la foi publique, on attente à leur liberté.

La Noblesse de Dauphiné ne pourroit se dispenser de réclamer contre une pareille violence, sans manquer à ce qu'elle doit à la Nation, à ce qu'Elle doit à sa dignité. Placés sur le trône pour s'occuper du bonheur de leurs sujets, les Rois ne peuvent refuser d'écouter leurs plaintes : ils doivent mettre sous leur sauve-garde tous ceux qui viennent implorer leur appui. Souffrir qu'on les outrage, c'est dégrader la majesté du trône. Les gentilshommes Bretons avoient encore un autre titre pour jouir d'une sûreté inviolable ; ils étoient les envoyés de leur province, & ce caractère devoit être sacré.

Les princes dont nous révérons la mémoire ; dont nous ne prononçons le nom qu'avec attendriſſement & reſpect, Louis IX , Louis XII , Henri IV , ne refuſoient pas d'entendre les plaintes du plus obſcur des citoyens ; ils ſe garantiſſoient, par ce moyen , de l'erreur & de la ſurpriſe , & s'aſſuroient la reconnoiſſance & l'amour de leur peuple.

SIRE , c'eſt ſur-tout aux gentilshommes , que les miniſtres ne peuvent , ſans crime , interdire l'accès du trône. Comment pourroit-on priver ceux qui ſont les premiers défenſeurs de Votre Majeſté , du droit de l'approcher immédiatement ? Les deſpotes de l'Aſie s'enſeveliſſent au fond de leurs palais , oublient la multitude de leurs eſclaves , laiſſent à d'autres le ſoin de les gouverner , & ne paroiſſent que dans quelques ſolemnités pour frapper , par un éclat faſtueux , les regards d'un peuple ſtupide. Mais , vous , SIRE, Vous le chef d'une nation libre , ... ah ! ne permettez jamais qu'on ſépare un pere tendre de ſa famille, qu'on anéantiſſe le plus beau droit de la royauté , celui d'être le centre de la juſtice & le refuge du malheur.

Signés. MM. Morges. Vicomte de Bardonnenche. Le Chevalier du Bouchage. Le Marquis de Baronat. Dupilhon. De Tardivon. Planc de Sieyes. Demenon. Le Chevalier de Garnier. Lavalette. Deportes-d'Amblérieu. Le Chevalier de Bonniot. Le Chevalier de

Rachais. Le Marquis de Veynes. Le Marquis de Loras. Ofarrell, pere. Loras. Le Vicomte de Leyſſins. Le Comte de Bally. Le Marquis de Ladeveze. Le Marquis de Lavillette. Le Comte d'Arces. Le Comte de Chapponay. Le Comte de Revol. De Clapperon de Millieu. De Puſignan. Le Chevalier de Pina-Dupalais. De Charent. Demaſin. Laporte. Le Marquis de Blacons. Le Marquis de Maubec-Demoidieres. Le Marquis de Piſançon. De Boſonier de Romane. Geſſe de Poiſieu. Le Marquis de Beau-Semblant. Sibeud. Le Vicomte de Tournon. De Jonage. Le Baron de Sainte-Croix. De Léotaud-Montauban. Vallier. Boiſſac. Lacoſte de Maucune. Baratier. Le Comte de Marſanne, fils. Canel. Saint-Roman. Duclaux-Beſignan. Le Comte de Chabons. Colombier. Pina-Saint-Diſdier. Paſquier de Fayeux. De Lemps. Le Comte d'Urre. De Gallier. Ventaillac. Gillier. Dugardier-de-Robert. De Saint-Clair. Montclat. Dupuy-de-la-Marne. Saint-Germain. Ponnat. Venterol. Langon. Lavallette. Taxis du Poët. Sezarge-de-Meffray. Le Chevalier de Murinais. Le Chevalier Alphonce de Dolomieu. Perret. Vallier. Chivalet. Albanel de Ceſſieux, fils. Le Marquis de Beffroi. De Girin. De Barbier. Ducerf-de-Croze. Le Chevalier de Moidieu. L'Eſpinace. Le Chevalier de Bruno. Grand. De Barlatier. Chaptat-de-Grand-Maiſon. Chaptat-de-Seillac. De Queyrel. De Queyrel. J. de Queyrel. P. de Queyrel. Chaſtellard. Miribel. Rigaud-de-Lille. Dutau. De Sucy. De Pons. Le Comte du

Ponts. Le Chevalier de Géoffre-de Chabrignac. Long pra, fils ainé. Jean de Richaud. De Richaud. Le Marquis de Moléon. Melat. le Vicomte de Chabons. De Vantavon. d'Allemond.